

Table des matières

	SOMMAIRE	VII
	LIVRE 1. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	1
	TITRE 11. LES RÈGLES GÉNÉRALES	3
	Chap. 111. ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL	6
	Sect. 1. Droit interne	9
	§ 1. <i>Loi du 6 janvier 1978</i>	9
	§ 2. <i>Loi du 6 août 2004</i>	11
	A. Transposition et applicabilité	11
	B. Modifications principales	11
	§ 3. <i>Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique</i>	15
	§ 4. <i>Loi relative à la protection des données personnelles</i>	17
	Sect. 2. Droit de l'Union européenne	21
	§ 1. <i>Des droits de la personne renforcés</i>	22
	§ 2. <i>Fin des formalités préalables obligatoires</i>	26
	§ 3. <i>Mécanismes de gouvernance internes (accountability)</i>	27
	§ 4. <i>Transferts des données hors Union européenne</i>	28
	§ 5. <i>Sanctions</i>	29
	Sect. 3. Protection des données à caractère personnel en présence d'autres règles	29
	Sect. 4. Réflexions autour des objets connectés	34
	Sect. 5. Vers un droit constitutionnellement garanti	38
	Chap. 112. DES DROITS DE LA PERSONNE RENFORCÉS	40
	Sect. 1. Droit à l'information	43
	Sect. 2. Droit d'accès	46
	Sect. 3. Droit de rectification	51
	Sect. 4. Droit à l'effacement « élargi »	52
	§ 1. <i>Droit à l'oubli numérique</i>	54
	§ 2. <i>Droit au déréférencement</i>	55
	§ 3. <i>Consécration du droit à l'effacement par le règlement 2016/679 (RGPD, art. 17)</i>	61

§ 4.	Consécration d'un droit à l'effacement des données pour les mineurs	65
§ 5.	Mort numérique	65
Sect. 5.	Droit à la limitation du traitement	66
Sect. 6.	Droit à la portabilité des données (RGPD, art. 20)	67
Sect. 7.	Droit d'opposition (RGPD, art. 21)	68
Sect. 8.	Droit de s'opposer à une décision individuelle automatisée, y compris le profilage (RGPD, art. 22)	72
Sect. 9.	Mise en œuvre des droits des personnes	77
§ 1.	Réclamation auprès du responsable du traitement	77
§ 2.	Réclamation auprès de l'autorité de contrôle	80
§ 3.	Recours juridictionnel	81
§ 4.	Moyens et sanctions mis en œuvre	82
Chap. 113.	OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT	87
Sect. 1.	Qui est le « responsable du traitement » ?	89
Sect. 2.	Rappel des principes fondamentaux relatifs à la protection des données	92
Sect. 3.	Consentement de la personne	94
§ 1.	Conditions de validité du consentement	96
A.	Un consentement libre	96
B.	Un consentement spécifique	100
C.	Un consentement éclairé	102
D.	Un consentement univoque	105
E.	Cas de la personne mineure	106
F.	Cas des données soumises au secret des correspondances imposé aux opérateurs et fournisseurs de services	106
G.	Exigence d'un consentement explicite	106
§ 2.	Charge de la preuve reposant sur le responsable du traitement	107
Sect. 4.	Des finalités déterminées, explicites et légitimes	109
Sect. 5.	Principe d'interdiction	111
Sect. 5.	Principe de minimisation des données	118
Sect. 7.	Principe d'exactitude des données	121
Sect. 8.	Principe de limitation de la conservation des données	122
Sect. 9.	Principe d'intégrité et de confidentialité – Renvoi	124
Chap. 114.	CNIL, UNE AUTORITÉ DE CONTRÔLE POUR LA FRANCE	125
Sect. 1.	Statut	126
Sect. 2.	Mission de contrôle et moyens d'action	128
§ 1.	Compétence territoriale	128
§ 2.	Pouvoirs larges d'investigation	130
§ 3.	Procédure de contrôle sur place	132
Sect. 3.	Suites des contrôles opérés par la Cnil	134
§ 1.	Procédure	134
§ 2.	Mesures et sanctions	137
A.	Avec mise en demeure	137
B.	Sans mise en demeure	138
C.	En cas de risque d'atteinte aux droits et libertés	138
Sect. 4.	Missions de conseil, d'accompagnement et de suivi	140

Chap. 115.	TRANSFERT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL HORS DE L'UNION EUROPÉENNE	146
Sect. 1.	Application territoriale très large du règlement 2016/679	148
Sect. 2.	Transfert vers des pays offrant un niveau de protection adéquat	150
Sect. 3.	Transfert en présence de certaines garanties appropriées	152
§ 1.	Règles d'entreprise contraignantes ou Binding Corporate Rules (BCR)	153
§ 2.	Clauses contractuelles types	154
§ 3.	Autres garanties exigées	156
Sect. 4.	Conditions de transfert en l'absence de décision d'adéquation ou de garanties appropriées	157
Sect. 5.	Transfert des données avec les États-Unis	158
§ 1.	Du Safe Harbor au Privacy Shield	158
A.	Safe Harbor	159
B.	Privacy Shield	163
§ 2.	Passenger Name Record (PNR)	165
§ 3.	Swift	170
§ 4.	En cas de procédure de discovery	173
Sect. 6.	Transfert des données avec le Canada	176
TITRE 12.	LES RÈGLES SPÉCIFIQUES	177
Chap. 121.	SITES WEB	179
Sect. 1.	Collecte des données	179
Sect. 2.	Obligations à respecter	180
Sect. 3.	Sites des ministères ou des collectivités locales	183
Chap. 122.	COOKIES	184
Sect. 1.	Définitions	185
Sect. 2.	De l'obligation d'information au recueil du consentement préalable	186
Sect. 3.	Modalités du recueil du consentement	188
Sect. 4.	Obligations à la charge du responsable du traitement	190
§ 1.	Informé	192
§ 2.	Recueillir le consentement	193
Sect. 5.	Contrôles de la Cnil	195
Chap. 123.	PROSPECTION DIRECTE	199
Sect. 1.	Définitions	200
Sect. 2.	Conditions d'une prospection loyale et licite	200
Sect. 3.	Exception au principe de l'opt-in	200
Sect. 4.	Collecte déloyale	201
Sect. 5.	Moyens d'action et sanctions	201
Chap. 124.	RÉSEAUX SOCIAUX	203
Sect. 1.	Réseaux sociaux et vie privée	204
Sect. 2.	Réseaux sociaux et liberté d'information	208
Sect. 3.	Réseaux sociaux et entreprise	209

Chap. 125.	VIDÉOSURVEILLANCE (OU VIDÉOPROTECTION)	211
Sect. 1.	Vidéosurveillance dans les lieux publics	214
§ 1.	Vidéosurveillance exercée sur la voie publique	215
§ 2.	Vidéosurveillance exercée dans des lieux et établissements ouverts au public	217
	A. Définition et finalités	217
	B. Conditions de mise en œuvre de la vidéosurveillance dans les lieux publics	218
§ 3.	Impératif de protection de la vie privée	220
§ 4.	Régime d'autorisation préfectorale	221
Sect. 2.	Contrôle de la Cnil	223
Sect. 3.	Vidéosurveillance sur le lieu de travail	229
Sect. 4.	Cas des drones équipés de caméras	237
§ 1.	Risques d'atteinte à la sécurité et à la vie privée des citoyens	238
§ 2.	Textes pour encadrer l'usage d'un aéronef	240
§ 3.	Encadrement légal adapté aux drones civils	241
Chap. 126.	ANNUAIRES PROFESSIONNELS ET UNIVERSELS	244
Sect. 1.	Mise en ligne des annuaires professionnels	244
Sect. 2.	Annuaire universels	246
Chap. 127.	LIBRE ACCÈS AUX DÉCISIONS DE JUSTICE	250
Sect. 1.	Droit à l'information du citoyen	252
Sect. 2.	Droit à la protection de la vie privée	255
Sect. 3.	Recherche d'un équilibre entre le droit à l'information et le droit à la vie privée	256
Sect. 4.	Anonymisation : de l'exception au principe	258
Sect. 5.	Débats suscités par l' <i>open data</i> des décisions de justice	262
Chap. 128.	VOTE ÉLECTRONIQUE : MACHINES À VOTER ET VOTE PAR INTERNET	266
Sect. 1.	Essor du vote électronique	268
Sect. 2.	Un système controversé	271
Sect. 3.	Garanties du système de vote	273
TITRE 13.	LES RÈGLES APPLICABLES À CERTAINES CATÉGORIES DE DONNÉES	277
Chap. 131.	DONNÉES DE CONNEXION	278
Sect. 1.	Notion de données de connexion	280
Sect. 2.	Conservation des données : une mesure érigée en obligation	283
§ 1.	Règle européenne : une mesure « nécessaire, appropriée et proportionnée »	283
§ 2.	Transposition de la règle en droit français	288
Sect. 3.	Données à conserver	296
Sect. 4.	Durée de conservation des données	298
Sect. 5.	Compensations financières	299
Sect. 6.	Modalités d'archivage	300

Chap. 132.	DONNÉES DE SANTÉ	301
Sect. 1.	Enjeux	303
Sect. 2.	Interdiction de principe	307
§ 1.	Droit de l'Union européenne	307
§ 2.	Droit interne	308
Sect. 3.	Exceptions très encadrées	310
Sect. 4.	Régime particulier	313
Sect. 5.	Garanties spécifiques	318
Sect. 6.	Dossier médical partagé (DMP)	322
Sect. 7.	Dossier pharmaceutique (DP)	330
Chap. 133.	DONNÉES BIOMÉTRIQUES	333
Sect. 1.	Règles générales	335
Sect. 2.	Contrôle biométrique	337
§ 1.	Légitimité des dispositifs	337
§ 2.	Mise en œuvre des dispositifs	342
Sect. 3.	Fichiers de sécurité	346
§ 1.	Fichier automatisé des empreintes digitales (Faed)	346
§ 2.	Fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg)	348
§ 3.	Fichier « Bioap »	350
§ 4.	Traitement des antécédents judiciaires (TAJ)	350
§ 5.	Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions terroristes (Fijait)	354
§ 6.	Création d'une base de données européenne d'empreintes digitales des condamnés	355
§ 7.	Autres fichiers	355
Sect. 4.	Contrôle des frontières	357
§ 1.	Passeports biométriques	358
§ 2.	Visas et titres de séjour	359
§ 3.	Carte d'identité nationale électronique	363
§ 4.	Contrôle des passagers	365
Chap. 134.	DONNÉES EN MATIÈRE PÉNALE	369
Sect. 1.	Loi relative à la protection des données personnelles	369
Sect. 2.	Aux États-Unis : <i>Cloud Act</i>	374
TITRE 14.	LES RÈGLES APPLICABLES À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	377
Chap. 141.	CONTRÔLE DE L'EMPLOYEUR SUR L'OUTIL DE TRAVAIL	380
Sect. 1.	Pouvoir de contrôle de l'employeur	382
Sect. 2.	Devoir de loyauté de l'employé	386
Sect. 3.	Responsabilités	389
Chap. 142.	PRINCIPE DE TRANSPARENCE	393
Sect. 1.	Obligation d'information	394
Sect. 2.	Conséquences en cas de défaut de transparence	398
§ 1.	Récusation des moyens de preuve	399
§ 2.	Admission des moyens de preuve	401

108	Chap. 143.	PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ	404
808	Sect. 1.	Un dispositif justifié	405
908	Sect. 2.	Conditions liées à l'accès aux fichiers et messages des employés	408
909	Sect. 3.	Un dispositif sensible	417
	Chap. 144.	PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE DE L'EMPLOYÉ	422
	Sect. 1.	Droits de l'employé	423
	Sect. 2.	Finalités du traitement	424
	Sect. 3.	Mesures de protection	426
	Sect. 4.	Droit à la déconnexion	427
	Sect. 5.	Au plan européen et international	431
	Chap. 145.	RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX ADMINISTRATEURS RÉSEAU	435
	Sect. 1.	Principe : secret professionnel	435
	Sect. 2.	Exceptions	436
	Chap. 146.	RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX OPÉRATIONS DE RECRUTEMENT	439
	Sect. 1.	Conditions de mise en œuvre	439
	Sect. 2.	Droits du candidat	441
	Sect. 3.	Mesures protectrices du candidat	443
	Chap. 147.	RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES	446
	Sect. 1.	Conditions d'utilisation de l'internet et de l'intranet	446
	Sect. 2.	Règles protectrices de l'employé	449
	Chap. 148.	DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE OU ÉTHIQUE	451
	Sect. 1.	Genèse des dispositifs d'alerte professionnelle	453
	§ 1.	Aux États-Unis	453
	§ 2.	En France	454
	§ 3.	Au plan de l'Union européenne	461
	Sect. 2.	Régime de protection du lanceur d'alerte	463
	§ 1.	Statut du lanceur d'alerte	463
	§ 2.	Procédure de recueil des signalements	467
	§ 3.	Dispositions spécifiques à certaines matières	469
	LIVRE 2.	LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	473
	TITRE 21.	LA PROSPECTION EN LIGNE	476
	Chap. 211.	INFORMATION LOYALE, CLAIRE ET TRANSPARENTE	479
	Sect. 1.	Dispositif de protection européen	484
	Sect. 2.	Dispositif national	486
	§ 1.	Pratiques commerciales prohibées	487
	§ 2.	Dispositif de protection pour le consommateur	489
	§ 3.	Bonnes pratiques du commerce électronique	490

808	Sect. 3.	Mentions obligatoires à porter à la connaissance du consommateur	491
088	§ 1.	Caractéristiques du bien ou du service	493
588	§ 2.	Prix du bien ou du service	494
888	§ 3.	Date ou délai de livraison du bien ou d'exécution du service	499
888	§ 4.	Mentions d'identification	500
788	§ 5.	Garanties légales	503
788	§ 6.	Modalités de recours au médiateur de la consommation	504
888	Sect. 4.	Identification de la publicité et de l'annonceur	505
178	§ 1.	Notion de publicité en ligne	505
878	§ 2.	Obligation de loyauté	507
878	§ 3.	Mise en œuvre de l'obligation d'identification	510
778	§ 4.	Activité publicitaire d'un site comparateur en ligne	511
288	§ 5.	Publicité en ligne de l'avocat	513
888	Sect. 5.	Obligations d'information spécifiques des sites comparateurs	516
088	§ 1.	Information loyale, claire et transparente	517
888	§ 2.	Mise en place d'une rubrique spécifique portant sur le fonctionnement du service	519
888	§ 3.	Informations relatives au classement des offres	520
788	§ 4.	Informations relatives à chaque offre et à son prix	520
888	§ 5.	Sanctions	521
108	Sect. 6.	Obligations d'information spécifiques des plateformes en ligne	521
108	§ 1.	Information loyale, claire et transparente	522
208	§ 2.	Formalités au titre des obligations fiscales et sociales	530
018	Sect. 7.	Obligations d'informations spécifiques des fournisseurs d'accès	533
118	Sect. 8.	Obligation d'informer en langue française	535
818	Chap. 212.	OBLIGATION DE PROSPECTER LOYALEMENT	536
918	Sect. 1.	Loi du 6 janvier 1978, dite Informatique et Libertés	537
918	Sect. 2.	Règles déontologiques	539
158	Sect. 3.	Information et consentement de l'internaute	540
558	Sect. 4.	Pratiques déloyales	543
858	§ 1.	Cookies	543
858	§ 2.	Logiciels aspirateurs	543
258	§ 3.	Spamming	545
858	§ 4.	Automates d'appel	546
958	Sect. 5.	Pouvoirs de la Cnil	547
188	Chap. 213.	PROTECTION DES MINEURS	550
288	Sect. 1.	Une protection spécifique	551
288	Sect. 2.	Mesures de protection	553
888	§ 1.	Préoccupations exprimées depuis longtemps	553
888	§ 2.	Conseils et préconisations de la Cnil	554
788	§ 3.	Recommandations spécifiques pour encadrer le marketing et la publicité	555

TITRE 22.	LA CONTRACTUALISATION EN LIGNE	558
Chap. 221.	PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION	560
Sect. 1.	Étapes du processus de contractualisation en ligne	562
Sect. 2.	Faculté de rétractation du consommateur	566
§ 1.	Champ d'application du droit de rétractation	566
§ 2.	Obligations du cybermarchand d'informer le consommateur	567
§ 3.	Délais de rétractation	567
§ 4.	Conséquences de l'exercice du droit de rétractation	569
§ 5.	Exclusion du droit de rétractation dans certains cas	571
Sect. 3.	Responsabilité du cybermarchand	573
Sect. 4.	Reconduction du contrat	575
Sect. 5.	Moyens d'actions	577
Sect. 6.	Autorégulation	585
Chap. 222.	SITES DE COURTAGE EN LIGNE	586
Sect. 1.	Ventes aux enchères publiques en ligne	590
Sect. 2.	Opérations de courtage aux enchères en ligne des « biens culturels »	593
Sect. 3.	Courtage aux enchères en ligne pour les objets courants	596
Sect. 4.	Ventes aux enchères électroniques « inversées »	597
Chap. 223.	PAIEMENT EN LIGNE	599
Sect. 1.	Sécurité du paiement en ligne	601
§ 1.	Sécurisation renforcée du paiement à distance	601
§ 2.	Responsabilité du cybermarchand	605
§ 3.	Responsabilité de l'internaute	609
§ 4.	Encaissement pour compte de tiers	610
Sect. 2.	TVA appliquée au commerce en ligne	611
§ 1.	Principes de territorialité	612
§ 2.	Système simplifié de paiement de la TVA	616
§ 3.	Remboursement de la TVA aux assujettis de l'Union européenne non établis dans l'État membre du remboursement	619
Sect. 3.	Projet BEPS et Économie numérique	619
Sect. 4.	Monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin	621
§ 1.	Définitions	622
§ 2.	Avantages	623
§ 3.	Vers plus de réglementation	623
§ 4.	Controverses autour du bitcoin	625
Chap. 224.	DISTRIBUTION EN LIGNE	629
Sect. 1.	Principe de liberté de création d'un site internet de commercialisation	631
Sect. 2.	Droits et obligations du promoteur du réseau	635
§ 1.	Lorsque le promoteur crée un site de commercialisation	635
§ 2.	Interdiction par le promoteur de la vente sur internet	639
§ 3.	Restrictions à la vente en ligne fixées par le promoteur	644
Sect. 3.	Protection contre les réseaux de distribution parallèle	647
Sect. 4.	Protection des signes distinctifs du promoteur	651

TITRE 23.	LES PRODUITS ET SERVICES RÉGLEMENTÉS	653
Chap. 231.	ALCOOL ET PRODUITS ALCOOLISÉS	655
Sect. 1.	Publicité pour l'alcool et les produits de l'alcool	655
Sect. 2.	Vente d'alcool et de produits de l'alcool	659
Chap. 232.	TABAC ET PRODUITS DU TABAC	660
Sect. 1.	Publicité en faveur du tabac et de ses produits	661
§ 1.	Principe d'interdiction	661
§ 2.	Dérogations au principe d'interdiction	662
§ 3.	Actions judiciaires	663
Sect. 2.	Commercialisation du tabac et de ses produits	665
Chap. 233.	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	667
Sect. 1.	Situation de monopole en France	669
Sect. 2.	Réglementation française et principes du droit de l'Union européenne	670
§ 1.	Réglementation en vigueur	670
§ 2.	Débat autour de la compatibilité de la réglementation française avec le droit européen	672
Sect. 3.	Règles de publicité pour les médicaments à usage humain	676
§ 1.	Protection de la santé publique	676
§ 2.	Publicité concernée	678
Sect. 4.	Règles pour la vente en ligne de médicaments	680
§ 1.	Activité autorisée à certaines conditions	680
§ 2.	Exigence d'une officine de pharmacie	681
§ 3.	Conformité du site de commerce électronique de médicaments à certaines règles particulières	684
Chap. 234.	SERVICES FINANCIERS	687
Sect. 1.	Dispositions légales protectrices du consommateur	689
§ 1.	Obligation d'information	690
§ 2.	Droit de rétractation	693
§ 3.	Protection en présence de services ou de publicités non sollicités	695
Sect. 2.	Réglementations relatives aux levées de fonds par offre au public	696
§ 1.	Offres au public de titres financiers cotés	697
A.	Recommandations AMF sur la communication des émetteurs sur leur site internet	698
B.	Recommandations AMF sur la communication des émetteurs sur les médias sociaux	699
§ 2.	Offres au public de titres financiers non cotés	700
A.	Crowdfunding	700
B.	Offre au public de titres financiers inscrits dans une Blockchain	703
§ 3.	Offres au public de jetons (utility token) - Initial Coin Offering (ICO)	704
Sect. 3.	Prestataire de services sur actifs numériques	706

Sect.	4.	Actions protectrices des autorités de régulation	708
§	1.	Information et avertissement du public	708
§	2.	Contrôle, enquête et sanction	709
Chap.	235.	SERVICES JURIDIQUES EN LIGNE	712
Sect.	1.	Accès au droit à l'heure du numérique	713
Sect.	2.	Profession d'avocat et transition numérique	715
§	1.	Vers une « ubérisation » du droit ?	715
§	2.	Actions pour encadrer les sites de services juridiques en ligne	718
LIVRE	3.	LE DROIT D'AUTEUR DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	723
TITRE	31.	PROTECTION JURIDIQUE DE L'ŒUVRE NUMÉRIQUE	724
Chap.	311.	APPLICATION DES RÈGLES DU DROIT D'AUTEUR	727
Sect.	1.	Titularité des droits	729
§	1.	Contribution individualisée	729
§	2.	Contribution non individualisée	730
Sect.	2.	Protection du droit d'auteur	733
Sect.	3.	Nature de l'œuvre	736
Sect.	4.	Qualification de l'œuvre multimédia	741
Sect.	5.	Compétence de juridiction	743
Sect.	6.	Moyens d'action et sanctions	749
§	1.	Saisine de l'Hadopi	749
§	2.	Action en contrefaçon	751
§	3.	Action en concurrence déloyale ou parasitaire	753
Chap.	312.	DROIT MORAL DE L'AUTEUR	757
Sect.	1.	Prérogatives essentielles du droit moral	758
Sect.	2.	Atteintes au droit de divulgation de l'œuvre	760
Sect.	3.	Atteintes au droit au respect de l'œuvre	761
Sect.	4.	Atteintes au droit de paternité	762
Chap.	313.	DROITS EXCLUSIFS DE L'AUTEUR	763
Sect.	1.	Droits exclusifs dans l'environnement numérique	764
§	1.	Droit d'exploitation	764
§	2.	Cession des droits exclusifs de l'auteur	770
§	3.	Violation des droits exclusifs de l'auteur	772
Sect.	2.	Exceptions aux droits exclusifs de l'auteur	774
§	1.	À des fins d'usage privé	775
§	2.	À des fins critiques	776
§	3.	À des fins pédagogiques et scientifiques	777
§	4.	À des fins d'information	781
§	5.	Au profit de personnes affectées de handicap	783
§	6.	Vers un renforcement des exceptions au droit d'auteur ?	784
Sect.	3.	Titularité des droits en cas de pluralité d'auteurs	786

Chap.	314.	EXCEPTION DE COPIE PRIVÉE	788
Sect.	1.	DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	789
Sect.	2.	Contours de la copie privée numérique	790
Sect.	3.	Copie privée licite	792
Sect.	4.	Copie privée illicite	796
Sect.	4.	Débat autour de la licéité de la source	802
TITRE	32.	DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES POUR ACCÉDER À DES ŒUVRES PROTÉGÉES	806
Chap.	321.	LIENS HYPERTEXTES	807
Sect.	1.	Risque d'atteinte aux œuvres protégées	808
Sect.	2.	Responsabilités	811
§	1.	Responsabilité civile	811
§	2.	Responsabilité pénale	812
§	3.	À l'étranger	813
Chap.	322.	PEER TO PEER	816
Sect.	1.	Différentes technologies pour accéder à des œuvres protégées	818
Sect.	2.	Éditeurs de sites peer to peer	819
Sect.	3.	Éditeurs de logiciels peer to peer	822
Sect.	4.	Fournisseurs d'accès	825
Sect.	5.	Internautes	828
Sect.	6.	Annonceurs	832
Chap.	323.	STREAMING	835
Sect.	1.	Principes de fonctionnement du streaming	837
Sect.	2.	Actes de l'exploitant soumis à l'autorisation des titulaires de droit	838
Sect.	3.	Qualification juridique des actes de reproduction de l'utilisateur	843
TITRE	33.	DES MESURES DE PROTECTION DE L'ŒUVRE DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	846
Chap.	331.	MESURES DE PROTECTION DES ŒUVRES	847
Sect.	1.	Mesures techniques mises en œuvre	849
Sect.	2.	Licéité des mesures techniques de protection des œuvres	850
Sect.	3.	Débat judiciaire autour de la licéité des dispositifs anticopies	853
Sect.	4.	Compensation équitable	859
Chap.	332.	AUTRES MESURES DE PROTECTION DES ŒUVRES	871
Sect.	1.	Collecte des adresses IP	871
Sect.	2.	Offre légale	877
Sect.	3.	Riposte graduée	880
§	1.	Apparition du mécanisme	880

	§ 2.	<i>Loi Hadopi</i>	881
	§ 3.	<i>Loi Hadopi 2</i>	884
	Sect.	4. <i>Implication des intermédiaires</i>	887
Chap.	333.	PROPOSITIONS LÉGALES AVORTÉES	891
	Sect.	1. <i>Téléchargements à visées non commerciales</i>	891
	Sect.	2. <i>Copie privée</i>	893
	TITRE	34. LES BASÉS DE DONNÉES	895
Chap.	341.	RÉGIME DE PROTECTION	896
	Sect.	1. <i>Protection au titre du droit d'auteur</i>	898
	Sect.	2. <i>Protection sui generis</i>	900
		§ 1. <i>Droit sur l'investissement</i>	900
		§ 2. <i>Investissement « substantiel »</i>	901
		§ 3. <i>Droit d'interdiction d'extraction et de réutilisation</i>	905
	TITRE	35. LE PARTAGE NUMÉRIQUE	913
Chap.	351.	ŒUVRES LIBRES	914
	Sect.	1. <i>Partage créatif</i>	915
		§ 1. <i>Partage de données</i>	915
		§ 2. <i>Logiciel libre</i>	920
		§ 3. <i>Pour un statut légal des communs numériques</i>	922
	Sect.	2. <i>Licence Open Source</i>	923
		§ 1. <i>Concept</i>	923
		§ 2. <i>Garanties</i>	925
		§ 3. <i>Contentieux</i>	926
	Sect.	3. <i>Licence CeCILL</i>	928
	Sect.	4. <i>Licence Creative Commons</i>	929
	Sect.	5. <i>Licence ouverte / Open Licence</i>	931
	Sect.	6. <i>Libre accès / Open access</i>	933
	TITRE	36. LE DÉPÔT LÉGAL	937
Chap.	361.	RÈGLES APPLICABLES AUX ŒUVRES NUMÉRIQUES	938
	Sect.	1. <i>Règles générales</i>	939
	Sect.	2. <i>Règles applicables aux catégories de documents</i>	941
		§ 1. <i>Documents imprimés ou graphiques</i>	941
		§ 2. <i>Logiciels et bases de données</i>	942
		§ 3. <i>Phonogrammes, vidéogrammes et documents multimédias</i>	943
		§ 4. <i>Signes, signaux, écrits, images, sons ou messages de toute nature</i>	945
		§ 5. <i>Documents cinématographiques et vidéogrammes fixés sur support photochimique</i>	947
	TITRE	37. LE JOURNALISME EN LIGNE	949
Chap.	371.	JOURNALISME EN LIGNE	950
	Sect.	1. <i>Position des journalistes</i>	951
	Sect.	2. <i>Position des éditeurs</i>	954

	Sect.	3. <i>Solutions esquissées</i>	955
	Sect.	4. <i>Solutions adoptées</i>	960
	Sect.	5. <i>Controverses autour du statut de journaliste</i>	963
	LIVRE	4. LES NOMS DE DOMAINE	965
	TITRE	41. LE SYSTÈME DE NOMMAGE	966
Chap.	411.	ORGANISATION DU SYSTÈME DE NOMMAGE/ DOMAIN NAME SYSTEM	968
	Sect.	1. <i>Noms de premier niveau – TLD</i>	969
	Sect.	2. <i>Extensions génériques – gTLD</i>	972
		§ 1. <i>Contrôle des extensions</i>	972
		§ 2. <i>Création de nouveaux domaines</i>	974
	Sect.	3. <i>Extensions nationales – les ccTLD</i>	978
	Sect.	4. <i>Extensions géographiques, linguistiques ou culturelles</i>	979
	Sect.	5. <i>Noms de domaine de second niveau</i>	982
	Sect.	6. <i>Règles d'attribution d'un nom de domaine</i>	982
Chap.	412.	CHOIX DE L'EXTENSION <FR>	984
	Sect.	1. <i>Évolution du cadre juridique</i>	985
	Sect.	2. <i>Modalités de désignation des organismes chargés d'attribuer et de gérer les extensions françaises</i>	988
		§ 1. <i>Office d'enregistrement</i>	989
		§ 2. <i>Bureau d'enregistrement</i>	992
	Sect.	3. <i>Principes d'intérêt général régissant l'attribution des extensions françaises</i>	993
	Sect.	4. <i>Rôle des offices et des bureaux d'enregistrement</i>	998
	Sect.	5. <i>Procédure d'enregistrement auprès de l'Afnic</i>	1001
		§ 1. <i>Choix d'un nom de domaine</i>	1001
		§ 2. <i>Formalités d'enregistrement</i>	1003
Chap.	413.	CONTENTIEUX DES NOMS DE DOMAINE	1006
	Sect.	1. <i>Agissements parasitaires</i>	1008
		§ 1. <i>Cybersquat</i>	1008
		§ 2. <i>Autres formes d'agissements parasitaires</i>	1009
	Sect.	2. <i>Moyens pour lutter contre le cybersquat et les autres formes d'agissements parasitaires</i>	1016
		§ 1. <i>Renforcer le dispositif existant</i>	1016
		§ 2. <i>Agir en contrefaçon et concurrence déloyale</i>	1018
		§ 3. <i>Recourir aux méthodes alternatives de règlement des litiges</i>	1022
		§ 4. <i>Encadrer l'utilisation des noms de domaine en lien avec la profession d'avocat</i>	1023
	Sect.	3. <i>En présence d'une marque antérieure au nom de domaine</i>	1024
	Sect.	4. <i>En présence d'un nom de domaine antérieur à la marque</i>	1028
	Sect.	5. <i>En présence d'une marque renommée</i>	1033
		§ 1. <i>Transfert du nom de domaine justifié par le risque de confusion</i>	1034
		§ 2. <i>Sur l'absence de risque de confusion</i>	1036
	Sect.	6. <i>En présence d'un nom commercial</i>	1037

Sect.	7.	En présence d'un terme descriptif	1040
Sect.	8.	En présence d'un nom patronymique	1041
Sect.	9.	En présence d'un nom de commune ou de collectivité territoriale	1044
Sect.	10.	En présence d'une indication ou d'une appellation géographique	1047
Chap.	414.	PRINCIPES DE SPÉCIALITÉ ET DE TERRITORIALITÉ	1049
Sect.	1.	Principe de spécialité appliqué aux noms de domaine	1050
§	1.	Depuis le décret du 6 février 2007	1050
§	2.	Antérieurement au décret du 6 février 2007	1050
Sect.	2.	Principe de territorialité appliqué aux noms de domaine	1053
Chap.	415.	MÉTHODES ALTERNATIVES DE RÉOLUTION DES CONFLITS	1057
Sect.	1.	Règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP)	1058
§	1.	Procédure	1058
		A. Principes UDRP	1058
		B. Démonstration cumulative	1059
§	2.	Décisions UDRP	1062
Sect.	2.	Organismes accrédités par l'Icann	1063
Sect.	3.	Médiation et procédure de règlement des litiges en <fr> et en <re>	1065
Sect.	4.	Procédure alternative de règlement des litiges en <eu>	1067
Sect.	5.	Procédure URS dédiée aux nouvelles extensions	1068
LIVRE	5.	LA CYBERSÉCURITÉ	1071
TITRE	51.	L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ	1072
Chap.	511.	SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE	1074
Sect.	1.	Des risques amplifiés par le numérique	1075
Sect.	2.	Bonnes pratiques	1077
Sect.	3.	Responsabilité de l'employeur	1078
§	1.	Responsabilité de principe	1078
§	2.	En cas de faute de l'employé	1081
Sect.	4.	Hackers blancs	1083
Chap.	512.	DONNÉES PERSONNELLES ET SÉCURITÉ	1085
Sect.	1.	Mesures recommandées par la Cnil depuis longtemps	1086
Sect.	2.	Obligation de sécurité renforcée avec le règlement 2016/679	1089
§	1.	Mesures organisationnelles	1091
		A. Tenue d'un registre des activités de traitement	1091
		B. Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)	1092
		C. Désignation d'un représentant UE	1095

§	2.	Des mesures de protection	1096
		A. Analyse d'impact	1096
		B. Notification des failles de sécurité	1099
		C. Mesures <i>Privacy by design</i> et <i>Privacy by default</i>	1103
		D. Sous-traitants offrant des garanties suffisantes	1104
§	3.	De lourdes sanctions pour défaut de sécurité	1109
Chap.	513.	DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ POUR CERTAINES CATÉGORIES D'ACTEURS	1114
Sect.	1.	Opérateurs télécoms et FAI	1115
Sect.	2.	Opérateurs d'importance vitale (OIV)	1118
Sect.	3.	Opérateurs de services essentiels et fournisseurs de services numériques	1120
§	1.	Opérateurs de services essentiels	1122
§	2.	Fournisseurs de services numériques	1124
Sect.	4.	Professionnels tenus au secret professionnel	1125
TITRE	52.	LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES	1127
Chap.	521.	ADMISSION DE LA PREUVE NUMÉRIQUE	1128
Sect.	1.	Lorsque la preuve est libre	1131
§	1.	Conditions	1131
§	2.	Admission de la preuve	1132
§	3.	Conventions de preuve	1135
Sect.	2.	Lorsque la loi impose un formalisme	1135
§	1.	Acte <i>ad probationem</i>	1136
§	2.	Acte <i>ad validitatem</i>	1141
Sect.	3.	Vers une dématérialisation généralisée	1145
§	1.	Échanges électroniques avec l'Administration	1145
§	2.	Dématérialisation dans l'entreprise	1151
§	3.	Dématérialisation dans le cadre des procédures judiciaires	1154
Chap.	522.	SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	1159
Sect.	1.	Au plan européen	1161
Sect.	2.	Au plan national	1164
§	1.	Loi du 13 mars 2000	1164
		A. Reconnaissance de fiabilité d'un procédé de signature électronique	1164
		B. Prestataires de services de certifications électroniques (PSCE)	1166
		C. Certificat électronique éphémère	1168
		D. Marchés publics électroniques	1169
§	2.	Transposition du Règlement 910/2014, dit eIDAS	1171
Chap.	523.	ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE	1175
Sect.	1.	Principe de précaution	1176
Sect.	2.	Règles spécifiques à la conservation des factures transmises aux clients	1181
Sect.	3.	Règles générales concernant la durée de prescription légale	1183

Sect. 4.	Règles spécifiques en présence de données à caractère personnel	1184
Sect. 5.	Règles spécifiques concernant l'archivage des contrats électroniques B to C	1186
Sect. 6.	Règles spécifiques concernant la conservation des données de connexion	1187
Sect. 7.	Règles spécifiques concernant les archives publiques	1187
TITRE 53.	LA CRYPTOLOGIE	1191
Chap. 531.	ÉVOLUTION DU RÉGIME DE LA CRYPTOLOGIE	1192
Sect. 1.	Loi du 29 décembre 1990 : une conception « sécuritaire »	1193
Sect. 2.	Loi du 26 juillet 1996 : un régime « assoupli »	1194
§ 1.	Régime partiel de liberté	1194
§ 2.	Régimes de déclaration et d'autorisation	1198
§ 3.	Interdiction et sanction	1199
Sect. 3.	Une voie de la libéralisation	1200
Chap. 532.	RÉGIME ACTUEL DE LA CRYPTOLOGIE	1203
Sect. 1.	Cadre juridique en vigueur	1205
Sect. 2.	Utilisation des moyens de cryptologie	1206
§ 1.	Régime de liberté	1206
§ 2.	Utilisation du chiffrement en pratique	1207
A.	Flux de données	1207
B.	Blockchain	1207
§ 3.	Favoriser l'utilisation des technologies de chiffrement des données	1213
Sect. 3.	Fourniture des moyens de cryptologie	1214
Sect. 4.	Fourniture de prestations de cryptologie	1216
Sect. 5.	Déchiffrement des moyens de cryptologie	1218
Sect. 6.	Au plan européen et international	1222
Sect. 7.	Tableau récapitulatif (L. n° 2004-575, 21 juin 2004, art. 30 et 31)	1225
LIVRE 6.	LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE L'INTERNET	1227
TITRE 61.	LE RÉGIME JURIDIQUE DES ACTEURS TRADITIONNELS	1230
Chap. 611.	ÉVOLUTION DU RÉGIME LÉGAL DES INTERMÉDIAIRES TECHNIQUES	1232
Sect. 1.	Efforts de clarification du cadre juridique de l'internet	1233
Sect. 2.	Solution de l'Union européenne	1238
Sect. 3.	Loi de transposition	1241
Sect. 4.	Voie de l'autorégulation	1244
Sect. 5.	Voie de la corégulation	1248
Sect. 6.	Vers une démarche volontaire préventive de lutte contre les contenus terroristes ou extrémistes violents	1250

Chap. 612.	OBLIGATION GÉNÉRALE DE CONCOURIR À LA LUTTE CONTRE CERTAINES INFRACTIONS	1253
Sect. 1.	Obligation de conservation des données de connexion	1254
Sect. 2.	Obligation de notifier les failles de sécurité	1255
Sect. 3.	Obligation de surveillance	1255
Sect. 4.	Obligations de retrait et de blocage	1257
§ 1.	Sur demande de l'autorité judiciaire	1257
§ 2.	Sur demande de l'autorité administrative	1261
Sect. 5.	Obligation de déréférencement	1262
Sect. 6.	Sanctions	1263
Chap. 613.	OPÉRATEURS	1266
Sect. 1.	Service de communications électroniques	1268
Sect. 2.	Principe de neutralité	1270
§ 1.	Consécration législative	1270
§ 2.	Mise en œuvre du principe de neutralité	1274
§ 3.	Rôle des opérateurs et des FAI	1278
§ 4.	Rôle central de l'Arcep	1282
Chap. 614.	FOURNISSEURS D'ACCÈS	1287
Sect. 1.	Obligation générale de concourir à la lutte contre certaines infractions	1289
Sect. 2.	Principe d'exonération de responsabilité	1289
Sect. 3.	Exceptions au principe d'irresponsabilité	1293
Sect. 4.	Clauses limitatives ou évasives de responsabilité	1296
Sect. 5.	Offre d'accès à l'internet	1296
§ 1.	Avis et recommandations du CNC	1297
§ 2.	Avis et recommandations de la CCA	1301
§ 3.	Actions consuméristes à l'encontre des FAI	1302
A.	Clause abusive	1302
B.	Clause évasive ou limitative de responsabilité en cas de faute dans l'exécution du contrat	1306
C.	Clause permettant à chacune des parties de mettre fin au contrat	1307
Chap. 615.	FOURNISSEURS D'HÉBERGEMENT	1310
Sect. 1.	Définition	1312
Sect. 2.	Avant la Loi du 21 juin 2004 : responsabilité de droit commun	1314
Sect. 3.	Depuis la loi du 21 juin 2004 : un principe d'irresponsabilité « sauf »	1319
§ 1.	Régime autonome de responsabilité	1319
§ 2.	Notification du contenu illicite et mise en demeure de cesser sa diffusion	1320
§ 3.	Retrait du contenu « manifestement illicite »	1324
§ 4.	Promptitude du retrait après notification	1327
§ 5.	Faute de l'hébergeur après la remise en ligne d'un contenu illicite	1329
Sect. 4.	Obligation générale de concourir à la lutte contre certaines infractions	1333
Sect. 5.	Clauses limitatives ou évasives de responsabilité	1333

Chap. 616.	HÉBERGEURS DE DONNÉES MÉDICALES DÉMATÉRIALISÉES	1335
Sect. 1.	Cadre légal	1337
Sect. 2.	Champ d'application	1338
Sect. 3.	Conditions d'agrément de l'hébergeur	1340
Sect. 4.	Garanties de sécurité et de confidentialité	1341
Sect. 5.	Statut juridique	1344
Chap. 617.	PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ	1346
Sect. 1.	Champ d'application	1347
Sect. 2.	Mise en œuvre du principe de subsidiarité	1348
Chap. 618.	FOURNISSEURS DE CONTENUS	1353
Sect. 1.	Obligation générale d'identification	1354
Sect. 2.	Régime de responsabilité	1358
TITRE 62.	LES AUTRES ACTEURS DU WEB	1362
Chap. 621.	MOTEURS DE RECHERCHE	1364
Sect. 1.	Fondements de la responsabilité pour la fonction Google suggest	1365
Sect. 2.	Fondements de la responsabilité pour la fourniture de liens hypertextes	1368
Sect. 3.	Fondements de la responsabilité pour la fourniture de liens commerciaux	1368
Sect. 4.	Moteurs de recherche et données à caractère personnel	1369
Sect. 5.	Vers un rôle plus actif ?	1370
Chap. 622.	FOURNISSEURS DE LIENS HYPERTEXTES : CRÉATEURS MANUELS ET MOTEURS DE RECHERCHE	1371
Sect. 1.	Règles pour établir un hyperlien	1374
Sect. 2.	Application du régime dérogatoire de la responsabilité de l'hébergeur	1376
Sect. 3.	Application du régime de responsabilité de droit commun	1381
Chap. 623.	FOURNISSEURS DE LIENS COMMERCIAUX	1385
Sect. 1.	Statut juridique	1387
Sect. 2.	Fondements juridiques de la responsabilité	1393
§ 1.	Reproduction d'une marque sous la forme d'un lien hypertexte	1393
§ 2.	Fondement de l'article 1240 du Code civil (anc ^t 1382)	1396
§ 3.	Exonération de responsabilité	1398
§ 4.	Mise en cause des annonceurs	1399
Sect. 3.	Compétence territoriale	1400
Sect. 4.	Préconisations	1401
Chap. 624.	GESTIONNAIRES DE FORUM DE DISCUSSION	1404
Sect. 1.	Régime de responsabilité éditoriale	1405
Sect. 2.	Régime dérogatoire de la responsabilité de l'hébergeur	1411
Chap. 625.	HÉBERGEURS DE BLOGS ET BLOGUEURS	1414
Sect. 1.	Régime de responsabilité applicable à l'hébergeur de blogs	1415

Sect. 2.	Régime de responsabilité applicable au blogueur	1417
§ 1.	Responsabilité éditoriale	1417
§ 2.	Obligations spécifiques	1418
Chap. 626.	PLATEFORMES EN LIGNE	1423
Sect. 1.	Nouveau modèle économique	1426
§ 1.	Économie de partage	1426
§ 2.	Quels risques ?	1427
Sect. 2.	Quel statut ?	1430
Sect. 3.	Rôle interactif dans la diffusion des contenus	1432
§ 1.	Critère qualifiant du statut d'éditeur	1433
§ 2.	Critère non qualifiant du statut d'éditeur	1437
Sect. 4.	Recettes publicitaires	1440
§ 1.	Critère qualifiant du statut d'éditeur	1440
§ 2.	Critère non qualifiant du statut d'éditeur	1441
Sect. 5.	Co-existence des statuts d'hébergeur et d'éditeur	1442
Sect. 6.	Vers une nouvelle catégorie juridique ?	1444
Sect. 7.	Vers une nouvelle réglementation ?	1447
§ 1.	Adapter le droit commun	1448
§ 2.	Régulation spécifique	1451
Sect. 8.	Obligations de la plateforme	1456
§ 1.	Obligations en qualité d'hébergeur	1456
§ 2.	Obligations en qualité de responsable de traitements de données à caractère personnel	1460
§ 3.	Principe de loyauté	1460
§ 4.	Principe de responsabilité sociale	1461
Sect. 9.	Quelques illustrations	1462
§ 1.	Covoiturage et VTC	1462
§ 2.	Location collaborative	1468
§ 3.	Crowdmarketing	1471
LIVRE 7.	LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ	1473
TITRE 71.	LES INFRACTIONS PÉNALES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	1474
Chap. 711.	TYPOLOGIE DES INFRACTIONS	1476
Sect. 1.	Principales caractéristiques des infractions dans l'environnement numérique	1477
§ 1.	Expansion de la criminalité	1477
§ 2.	Décryptage des causes	1479
Sect. 2.	Classification des infractions technologiques	1482
§ 1.	Deux catégories - Rapport Robert	1482
§ 2.	Cinq catégories - Convention cybercriminalité du Conseil de l'Europe	1485
§ 3.	Harmonisation des infractions	1486
Sect. 3.	Infractions technologiques dans l'entreprise	1487

Chap. 712.	ATTEINTES AUX SYSTÈMES D'INFORMATION	1488
Sect. 1.	Loi du 5 janvier 1988, dite loi Godfrain	1489
Sect. 2.	Accès et maintien frauduleux	1491
§ 1.	Preuve du caractère frauduleux	1492
§ 2.	Preuve du caractère intentionnel	1495
Sect. 3.	Atteinte à l'intégrité du système	1497
§ 1.	Entrave du système par saturation	1498
§ 2.	Entrave du système par virus ou bombe logique	1500
Sect. 4.	Atteinte à l'intégrité des données	1502
Sect. 5.	Nouvelles infractions depuis la loi du 5 janvier 1988, dite loi Godfrain	1505
Sect. 6.	Fake News	1512
Sect. 7.	Association de malfaiteurs	1517
Sect. 8.	Sanctions encourues	1518
Chap. 713.	ATTEINTES AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES	1520
Sect. 1.	Liberté d'expression et droit d'accès à l'internet	1524
§ 1.	Liberté d'expression, un droit fondamental	1524
§ 2.	Droit d'accès à l'internet	1526
§ 3.	Liberté d'expression sur internet	1530
Sect. 2.	Atteintes à l'intimité et à la vie privée	1534
§ 1.	Vie privée - Concept flou	1534
§ 2.	Atteinte au droit à la vie privée - Fondement légal	1537
§ 3.	Nouvelles dispositions légales envisagées	1546
§ 4.	Cas d'atteintes à la vie privée	1547
§ 5.	Cas de non-atteinte à la vie privée	1550
Sect. 3.	Diffamation	1552
§ 1.	Critères jurisprudentiels d'appréciation	1552
§ 2.	Propos diffamatoires sur internet	1558
Sect. 4.	Provocation à la discrimination, diffamation et injure raciale	1566
Sect. 5.	Controverses autour du délai de prescription	1575
Sect. 6.	Droit de réponse en ligne	1585
Chap. 714.	ATTEINTES À L'ORDRE PUBLIC	1590
Sect. 1.	Provocation au terrorisme, apologie du terrorisme et terrorisme	1593
§ 1.	Infractions	1593
A.	Des infractions de droit commun	1594
B.	Un arsenal répressif de plus en plus précis	1597
§ 2.	Perquisitions et saisies informatiques	1599
§ 3.	Blocage, retrait et déréférencement des sites provoquant au terrorisme ou en faisant l'apologie	1599
Sect. 2.	Cyberespionnage et trafic clandestin	1607
Sect. 3.	Sondages d'opinion et diffusion de résultats en période électorale	1609
Sect. 4.	Emploi de la langue française	1612

Chap. 715.	ATTEINTES AUX MINEURS	1621
Sect. 1.	Une priorité pour tous	1623
Sect. 2.	Diffusion d'un message à caractère pornographique	1627
Sect. 3.	Accès par un mineur à des sites violents ou pornographiques	1630
Sect. 4.	Atteintes et agressions sexuelles sur les mineurs au moyen de l'internet	1635
Sect. 5.	Corruption d'un mineur	1635
Sect. 6.	Influence d'un mineur	1636
TITRE 72.	LES ENQUÊTES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	1637
Chap. 721.	COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PREUVES DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	1641
Sect. 1.	Services d'enquêtes et de renseignement	1644
§ 1.	Services d'enquêtes spécialisés	1644
§ 2.	Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)	1650
§ 3.	Services à compétence nationale dédiés à la sécurité du numérique	1654
Sect. 2.	Perquisitions et saisies	1655
§ 1.	Adaptation des perquisitions à l'heure du numérique	1655
§ 2.	Recours à l'état d'urgence	1656
Sect. 3.	Interceptions judiciaires	1661
§ 1.	Écoutes judiciaires	1661
§ 2.	Communications électroniques	1663
Sect. 4.	Interceptions administratives	1666
§ 1.	Écoutes administratives	1666
§ 2.	Communications électroniques	1667
§ 3.	Cas des données de connexion	1668
§ 4.	Activités de surveillance	1673
Sect. 5.	Infiltrations	1679
Sect. 6.	Captation de données	1683
Sect. 7.	Techniques de géolocalisation	1684
§ 1.	Encadrement légal	1684
§ 2.	Des mesures jugées disproportionnées	1689
Sect. 8.	Techniques probatoires	1691
Sect. 9.	Obligations des acteurs privés	1694
§ 1.	Contenus illicites	1694
§ 2.	Données de connexion	1695
§ 3.	Données d'identification des personnes	1697
§ 4.	Signalements	1698
§ 5.	Déchiffrement	1702
Chap. 722.	COOPÉRATION INTERNATIONALE	1703
Sect. 1.	Coopération au plan européen	1704
Sect. 2.	Coopération au plan international	1710
Sect. 3.	Organismes internationaux	1712

Sect.	4.	Coopération entre magistrats	1715
§	1.	Avant la loi du 3 juin 2016	1715
§	2.	Depuis la loi du 3 juin 2016	1717
§	3.	Mandat européen	1718
Chap.	723.	RENFORCEMENT DES MOYENS POUR LES MINEURS	1720
Sect.	1.	Moyens de protection des mineurs	1721
Sect.	2.	Coopération internationale	1723
Sect.	3.	Actions et prévention	1726
Sect.	4.	Cas des jeux vidéo	1729
		GLOSSAIRE	1733
		PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	1745
		INDEX THÉMATIQUE ALPHABÉTIQUE	1755

LIVRE

1. Les données à caractère personnel

SECTION 0

ORIENTEUR

1.00 Plan du livre.

Titre 11 Les règles générales

Chap. 111 Évolution du cadre légal

Chap. 112 Des droits de la personne renforcés

Chap. 113 Obligations du responsable de traitement

Chap. 114 Cnil, une autorité de contrôle pour la France

Chap. 115 Transfert des données à caractère personnel hors de l'Union européenne

Titre 12 Les règles spécifiques

Chap. 121 Sites web

Chap. 122 Cookies

Chap. 123 Prospection directe

Chap. 124 Réseaux sociaux

Chap. 125 Vidéosurveillance (ou vidéoprotection)

Chap. 126 Annuaires professionnels et universels

Chap. 127 Décisions de justice en ligne

Chap. 128 Vote électronique : machines à voter et vote par internet

Titre 13 Les règles applicables à certaines catégories de données

Chap. 131 Données de connexion

Chap. 132 Données de santé

Chap. 133 Données biométriques

Chap. 134 Données en matière pénale

Titre 14 Les règles applicables à l'environnement de travail

Chap. 141 Contrôle de l'employeur sur l'outil de travail

Chap. 142 Principe de transparence

Chap. 143 Principe de proportionnalité

Chap. 144 Principes généraux pour le respect de la vie privée de l'employé

Chap. 145 Règles spécifiques aux administrateurs réseau